



URBANISME ET ENVIRONNEMENT
MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS
567, CHEMIN DU VILLAGE
MORIN-HEIGHTS (QUÉBEC) J0R 1H0
TÉLÉPHONE : 450 226-3232, POSTE 115
COURRIEL : service.urbanisme@morinheights.com

FORMULAIRE DE DEMANDE

F-Urb-12

DÉROGATION MINEURE

EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE	
Adresse et/ou rue	N° de lot
Usage actuel : ☐ Résidentiel ☐ Commercial ☐ Industriel ☐ Mixte ☐ Autre : _____	
Terrain riverain à un lac, cours d'eau ou milieu humide : ☐ OUI ☐ NON	
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE	
Nom et prénom du demandeur	
Adresse postale	Code postal
Ville	
N° Cellulaire	N° Téléphone autre
Courriel	
Le demandeur est le propriétaire* : ☐ OUI ☐ NON *Si non : remplir la section PROCURATION au verso	
DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE	
Toutes les dispositions contenues aux règlements de zonage et de lotissement peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, à l'exception des dispositions réglementaires relatives : • Aux usages; • À la densité d'occupation du sol (logement par hectare); • À la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels; • À un terrain sur lequel se retrouve une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique (ex : zone inondable ou zone à risque de mouvement de terrain).	
DOCUMENTS REQUIS	
Les documents exigés peuvent varier selon le type de projet. Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier. La demande ainsi que les documents requis doivent être transmis en une (1) copie papier à l'échelle et une copie en format numérique (PDF)	
☐ Un plan projet d'implantation préparé et signé par un arpenteur-géomètre pour toute demande relative à une construction projetée ou une marge de recul; ☐ Un certificat de localisation préparé et signé par un arpenteur-géomètre pour une demande relative à une construction existante sur lequel la disposition dérogatoire est apparente; ☐ Un plan d'opération cadastrale préparé et signé par un arpenteur-géomètre pour une demande relative au lotissement; ☐ Des photographies récentes des bâtiments, constructions, ouvrages ou terrains visés par les travaux ainsi que les constructions situées sur les terrains adjacents; ☐ Des plans ou esquisses selon le type de projet ou demande; ☐ Une lettre justificative détaillant les raisons pour lesquelles il est impossible de se conformer à la réglementation en vigueur.	
DESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE	
☐ zonage Article(s) : _____ ☐ Lotissement Article(s) : _____	

Explication de la dérogation mineure demandée, incluant toutes les raisons pour lesquelles le projet ne peut être réalisé conformément à la réglementation en vigueur : 	
Démonstration du préjudice sérieux causé au demandeur par la réglementation : 	
Démonstration que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriétaire des immeubles voisins : 	
CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA DEMANDE (RÉSERVÉ AU SERVICE DE L'URBANISME)	
☐ La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme; ☐ La demande ne porte pas de préjudice aux propriétaires des immeubles voisins; ☐ L'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur; ☐ Les travaux ont fait l'objet d'une demande de permis et ont été effectués de bonne foi. ☐ La dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général fonctionnaire désigné(e) (date)	
ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE	
1. Réception de la demande; 2. Vérification de la demande par le fonctionnaire désigné. De l'information supplémentaire pourra être demandée au besoin; 3. Transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui en fait l'étude et émet une recommandation au conseil municipal; 4. Publication d'un avis public - Quinze (15) jours avant l'assemblée publique du conseil municipal; 5. Adoption d'une décision par le conseil municipal; 6. Transmission de la décision au demandeur; 7. Si la demande de dérogation mineure est assujettie à l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit transmettre une copie de cette résolution à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Pays-d'en-Haut pour approbation. Un délai supplémentaire est à prévoir (veuillez vous référer à l'inspecteur municipal responsable de votre demande afin de valider si votre demande est assujettie) 8. Délivrance du permis ou certificat d'autorisation le cas échéant.	
FRAIS D'ÉTUDE DE LA DEMANDE	
Dérogation mineure	700 \$
Dépôt de garantie – Remboursable sur réception du certificat de localisation pour la construction ou l'agrandissement projetés d'un bâtiment dérogatoire	300 \$
Les frais d'étude de la demande sont payables lors du dépôt de la demande et sont non remboursables advenant un refus	
SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable et présentement en vigueur. Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps l'acceptation de la dérogation mineure.	
Signature du demandeur	Date (JJ/MM/AAAA)
PROCURATION DU PROPRIÉTAIRE	
OBLIGATOIRE lorsque le requérant est différent du propriétaire ou que le propriétaire est une personne morale (ex. une entreprise)	
Numéro de téléphone du propriétaire : Je . Propriétaire, autorise à (Nom du propriétaire en lettres moulées) (Nom du demandeur en lettre moulées) déposer et signer en mon nom la présente demande de certificat d'autorisation pour ma propriété située au (Adresse ou no du lot du projet) Signé le : (Date) Signature : (Signature du propriétaire)	